

Interco MAG

Communauté de Communes du Canton d'Erstein

N°5 - Juillet 2019



Benfeld, Bolsenheim, Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Erstein, Friesenheim, Gerstheim, Herbsheim, Hindisheim, Hipsheim, Huttenheim, Ichtratzheim, Kertzfeld, Kogenheim, Limersheim, Matzenheim, Nordhouse, Obenheim, Osthouse, Rhinau, Rossfeld, Sand, Schaeffersheim, Sermersheim, Uttenheim, Westhouse, Witternheim



P.2 Editorial

P.3 Chiffres clés

P.4 Économie

P.6 Optimiser les moyens pour un service de qualité

P.8 S'inscrire dans une démarche de développement durable

P.10 Répondre aux besoins d'équipement du territoire

P.12 Brèves



Parmi les nouvelles compétences renforcées de notre communauté de communes figure le développement économique. Il s'agit d'un enjeu majeur qui justifie un engagement fort et de la réactivité afin de conforter et de diversifier les activités industrielles, artisanales et commerciales. Pourvoyeuses d'emplois, elles contribuent à la richesse de notre territoire, à son rayonnement et à son attractivité.

En dépit d'une conjoncture fluctuante, notre tissu économique reste solide et se renforce. Rares ont été les séances de Conseil qui n'ont pas été saisies de vente de terrains au sein des zones d'activités.

Les actions conduites en liaison avec les commerçants et artisans pour soutenir leurs initiatives contribuent également à conforter les activités et le commerce de proximité. Cette politique conduite notamment au travers des dispositifs nationaux est d'autant plus appréciée qu'elle vient en appui aux investissements importants consentis notamment dans les deux bourgs-centres de Benfeld et Erstein, pour impulser une nouvelle dynamique à leur centre-ville.

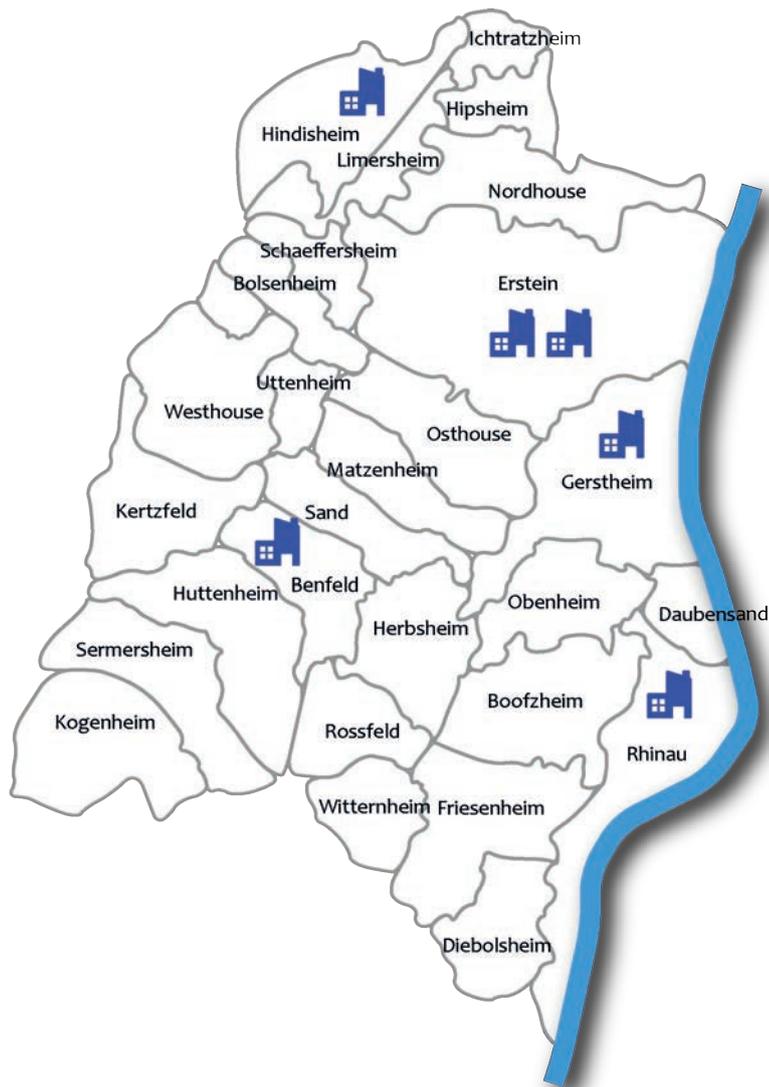
Il n'en reste pas moins qu'une attention de tous les instants s'impose car rien n'est jamais définitivement acquis. Une des entreprises phares de notre territoire, la sucrerie d'Erstein, connaît actuellement des difficultés liées à l'évolution du marché mondial du sucre. Un plan social concernant le conditionnement est à l'étude, menaçant près de 70 salariés. À l'heure où l'emploi, la proximité et les circuits courts sont à privilégier, quel est vraiment le sens de délocaliser le conditionnement de la production locale à près de 400 km ?

A l'instar de nombreuses collectivités, le conseil communautaire a tenu à exprimer son soutien à la sucrerie d'Erstein et ses salariés, en invitant chacune et chacun à se mobiliser à son échelle, pour le maintien de l'ensemble de l'activité.

La lecture de ce numéro vous permettra de poursuivre le tour d'horizon des différentes compétences exercées par votre intercommunalité. Je saisis l'occasion pour remercier les vice-président·e·s qui se sont prêté·e·s à l'exercice, dont l'engagement permet à la CCCE d'être l'un des interlocuteurs de votre vie quotidienne.

Bel été à vous,

Jean-Marc WILLER
Président de la CCCE
Maire d'Erstein



6 zones d'activités intercommunales

(dont 4 communales transférées à la CCCE au 01/01/2017)



- **Zone Artisanale Kaltau** à Hindisheim
- **Zone Industrielle Krafft** à Erstein
- **Parc d'Activités du Pays d'Erstein (PAPE)** à Erstein
- **Zone Artisanale le Ried** à Gerstheim
- **Parc d'Activités des Nations (PAN)** à Benfeld
- **Zone Artisanale Gaenshecklen** à Rhinau



1 000

entreprises
pourvoyeuses d'emploi



24 179

actifs

sur l'ensemble du territoire de la CCCE



29%

d'établissements

dans les secteurs du commerce, transport, hébergement et restauration



15 400

emplois

sur l'ensemble du territoire

Source : INSEE/ADIRA - Chiffres clés 2017



Des investissements dans les zones d'activités intercommunales

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein est compétente en matière de création, d'aménagement, de gestion, de commercialisation et d'entretien des 6 zones d'activités économiques du territoire, situées à Hindisheim, Gerstheim, Erstein, Rhinau, Benfeld (listées en page 3). Plusieurs travaux sont en cours afin de finaliser ou d'agrandir certaines zones, dans le but de fournir toutes les surfaces et équipements nécessaires aux entrepreneurs intéressés.

Des opérations sont programmées au sein de 5 zones d'activités intercommunales :

- **Zone Artisanale Kaltau à Hindisheim** : la CCCE va créer la 3^{ème} tranche de cette zone d'activités, d'une superficie de 2ha. Le maître d'œuvre sera recruté au courant de cette année 2019.
- **Zone Industrielle Krafft à Erstein** : il s'agit de réaliser la voirie définitive de la rue de Bonn (à partir de la rue de la Haye et jusqu'à la jonction avec la rue de Copenhague) et de la rue de Copenhague. Ces travaux, d'un coût prévisionnel de 120 000 € HT, seront effectués en 2019.
- **Parc d'Activités du Pays d'Erstein** : les travaux de création de la 2^{ème} tranche, représentant 26ha, sont en cours. Le montant est de 2 000 000 € HT.
- **Parc d'Activités des Nations à Benfeld / Sand** : les travaux liés à la 4^{ème} tranche vont démarrer l'an prochain, en 2020. Il s'agira d'aménager 8 ha, pour un coût prévisionnel de 1 400 000€ HT (hors électricité) .
- **Zone Artisanale Gaenshecklen à Rhinau** : dans cette zone également, une extension de 4ha est prévue. Les études de maîtrise d'œuvre seront menées en 2019. Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 1 200 000 € HT (hors électricité).

Vous êtes à la recherche d'un terrain d'activités ?

- Les zones d'activités intercommunales de la CCCE peuvent accueillir des activités artisanales, industrielles mais également commerciales pour certaines
- Les surfaces cessibles varient de 20 ares à plusieurs hectares
- Tarifs (pouvant évoluer en fonction du coût réel des travaux) entre 20€ et 65€ HT

Les démarches à entreprendre

- Phase 1 : Prendre contact avec la CCCE par téléphone au 03 88 74 50 00 ou par mail : contact@cc-erstein.fr Et/ou adresser une lettre d'intention au Président de la CCCE
- Phase 2 : Concertation avec les services et élaboration de votre projet avec votre constructeur, architecte
- Phase 3 : Examen de votre projet par les instances de la CCCE, puis délibération
- Phase 4 : Dépôt du permis de construire et formalités notariales pour la transaction immobilière.

Un Pacte Offensive Croissance Emploi pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

La CCCE travaille à l'élaboration de ce pacte qui consiste en un partenariat actif avec le Conseil

Régional du Grand Est. Le POCE se basera sur les besoins du territoire en fonction de ses spécificités, atouts et potentiels.

Il obéit à une double finalité de coopération avec la Région et de mise en place d'actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation.



L'animation économique

Les petites et moyennes entreprises mènent des réflexions très pragmatiques et variées pour leur développement. La CCCE s'engage à leur côté pour les rendre plus performantes. Elle les accompagne notamment par le biais de deux grands types d'actions.



Trophées de l'accueil de la CCI Alsace Eurométropole

Depuis 2017, la CCCE encourage les commerçants à participer à ces trophées, qui récompensent la qualité de l'accueil dispensé au sein des points de vente. Cette démarche

qualité a pour but d'apporter un regard extérieur sur le local de vente (intérieur et extérieur) ainsi que sur l'accueil et le conseil réservés à la clientèle (visites mystères). En 2018, 15 commerçants du territoire ont été lauréats des Trophées de l'accueil (photo ci-dessus).

Opération Collective de Modernisation (OCM)

Ce dispositif est en cours sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'Erstein. Il comprend notamment un volet « aides directes aux entreprises ». Aussi, sous certains critères d'éligibilité, les commerçants et artisans de ce secteur sont susceptibles d'obtenir une aide de 21% sur leurs investissements (matériel de production, travaux d'aménagement intérieur, vitrine, mise aux normes, accessibilité, ...). L'OCM est menée par la CCCE en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional et l'association Vitrites et Ateliers d'Erstein. Il est en cours jusqu'au mois de décembre 2019. Pour plus de renseignement, les artisans ou commerçants intéressés peuvent contacter la CCCE au 03 88 74 50 00 ou contact@cc-erstein.fr.

DEUX QUESTIONS À ...

Mme Claudine HERRMANN

Vice-Présidente en charge de l'emploi et du développement économique



Mme Claudine Herrmann est Maire de Nordhouse et Vice-Présidente de la CCCE.

Mme Herrmann, comment qualifieriez-vous la situation économique de notre territoire ?

La situation économique de notre territoire peut être qualifiée de dynamique. Sans conteste, notre situation géographique (voisine de l'Eurométropole et du Centre Alsace) est un atout majeur pour l'économie de notre canton. De plus, il semble que nous sortons d'un marasme économique, les chiffres en matière de croissance et d'offre d'emploi sont des plus favorables depuis fort longtemps.

Quelles sont les atouts de la CCCE en matière de développement économique ?

Les atouts de la communauté de

communes résident notamment dans l'offre proposée en matière de foncier d'entreprise. En effet, la CCCE propose des lots dans 6 zones d'activités. Par leur situation géographique et leurs spécificités, celles-ci répondent au mieux pour les unes, à de l'artisanat et pour les autres, au secteur tertiaire, industriel ou commercial. Cette richesse et cette diversité de zones permettent l'implantation de tous types d'entreprises et répondent à des besoins fonciers de développement des entreprises locales.



Optimiser les moyens pour un service public de qualité

Bien que moins visibles sur le terrain, différents services et opérations ne sont pas moins essentiels pour la bonne marche de la communauté de communes. C'est leur implication qui permet la concrétisation des nombreux projets que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer.

Mutualiser : pourquoi ?



Obligation légale, l'élaboration d'un schéma de mutualisation est en cours. La constitution d'une administration unique, intégrant les services de la Ville d'Erstein et ceux de l'intercommunalité a été un premier pas dans cette direction. D'autres communes ont exprimé leur souhait de rejoindre cette nouvelle organisation, l'objectif étant d'optimiser au maximum les moyens financiers et humains de

nos collectivités, afin de rendre le meilleur service à nos concitoyens. D'autres formes de mutualisation sont également déjà pratiquées, à l'instar de la banque de matériel intercommunale, de l'organisation de groupement de commande, ou encore des transferts de compétences comme la gestion des services de la fourrière automobile désormais pilotée à l'échelle intercommunale.

TROIS QUESTIONS À ...

M. Jacky WOLFARTH, Vice-Président en charge des Ressources Humaines



M. Jacky WOLFARTH est maire de Benfeld et Vice-Président de la communauté des communes.

M. Wolfarth, vous réalisez actuellement avec vos services le document unique, pouvez-vous nous expliquer son utilité ?

Les administrations comme les entreprises ayant plus d'un salarié sont obligées d'établir un Document Unique de Sécurité. L'employeur doit rédiger ce document dans le but de

prévenir les risques et de prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser la sécurité et la santé des salariés.

Le document préconise les actions à mener pour atténuer ou éliminer totalement les risques.

Comment la CCCE élabore-t-elle ce document ?

Suite à la fusion des trois communautés des communes et la mutualisation des services avec la ville d'Erstein, un nouveau document unique commun d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration à la CCCE avec le concours du CDG67 et de tous les acteurs de la santé et la sécurité au travail (les deux assistants de prévention, le médecin de prévention...). Cela doit aussi être un outil pour que les agents s'approprient

eux-mêmes la problématique des risques potentiels.

Des visites sur les différents sites ont permis de faire un diagnostic qui sera ensuite présenté aux membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et validé par les conseillers communautaires. Le document unique devrait être mis en place au courant du second semestre 2019.

Ce document unique est-il alors définitif ?

Le document unique doit être réexaminé régulièrement. Il s'agit d'un élément central pour la démarche de prévention. C'est un document qui, par nature, est évolutif et doit prendre en compte les changements au plan technique, organisationnel et humain.

M. Serge JUNG,

Vice-Président en charge des Ressources financières



M. Serge JUNG est maire de Schaeffersheim et Vice-Président de la communauté de communes.

M. Jung, un des engagements forts dans le cadre de la fusion était de ne pas augmenter les taxes, pari réussi ?

En effet, cet objectif nous tenait particulièrement à cœur ! Optimiser nos dépenses pour développer des

services à moyens constants, l'équation n'était pas simple. Nous y sommes arrivés. Les taux d'imposition de la part intercommunale n'ont pas bougé. Nous avons pu poursuivre notre programme d'investissement, lancer de nouveaux projets sans solliciter davantage le contribuable.

Il est vrai que la fusion a permis de bénéficier de mesures compensatrices ayant pour effet de limiter les effets de la baisse des dotations de l'Etat. Le prélèvement dû au titre de la péréquation (le FPIC) s'est quant à lui vu réduit de près de 750 000 € sous l'effet de la redéfinition de notre nouvel ensemble intercommunal.

Ces conditions favorables vont-elles perdurer à l'avenir ?

Bien évidemment, nous ne maîtrisons pas les évolutions de la fiscalité locale, décidées au niveau national. C'est ainsi que nous avons été amenés à instaurer la taxe GEMAPI qui doit permettre de financer les dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation. Pour autant, nous avons veillé à ce qu'elle soit calculée au plus juste, afin de ne pas surcharger les contribuables. Reste qu'à ce jour, nous laissons une situation budgétaire saine, avec un endettement parfaitement raisonnable et de réelles capacités d'investissement et de développement de services pour la nouvelle assemblée qui prendra le relais en 2020. Dans un contexte général souvent qualifié de morose, cela représente un vrai motif de satisfaction !

Montant total du
budget prévisionnel
de fonctionnement 2019 :

29 millions d'€



Répartition des recettes de fonctionnement :



Impôts et taxes
55 %

Dotations et participations
30 %

Produits des Services
15 %

Montant total du
budget prévisionnel
d'investissement 2019 :

7 millions d'€



Dont dépenses d'investissement :

Périscolaires
2,4 millions d'€

Gymnase Erstein
1,2 millions d'€

Pistes cyclables
628 000 €

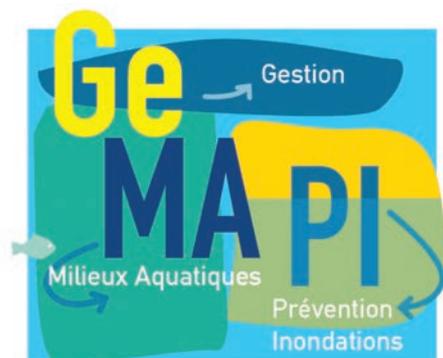




S'inscrire dans une démarche de développement durable

A côté de l'élaboration du Plan Climat évoqué lors du dernier numéro, la CCCE exerce des compétences fortes en lien avec l'environnement. Il s'agit notamment de la gestion des déchets ménagers mais également de la GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Vous avez dit GEMAPI ?



Avant le 1^{er} janvier 2018, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombait à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités pouvaient s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en était spécifiquement. Aujourd'hui la loi a attribué aux communes une nouvelle compétence

sur la **GE**stion des **Milieux A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations (GEMAPI). Cette compétence est transférée de droit aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles.

DEUX QUESTIONS À ...

M. Eric KLETHI,

Vice-Président en charge de l'Agriculture et du Développement Durable



M. Eric KLETHI est Maire de Boofzheim et Vice-Président de la communauté des communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCCE exerce la compétence « GEMAPI ». Pourquoi cette nouvelle compétence ?

Le législateur a voulu plus de cohérence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Ces compétences

ne sont pas nouvelles. Elles étaient exercées par des syndicats de communes depuis bien longtemps : Ried-Lachter ; Zembs ; Ehn-Andlau-Scheer ; Syndill, ... La CCCE reprend donc ces compétences en s'appuyant sur les réseaux existants pour l'entretien (GEMA : GEstion des Milieux Aquatiques) et en développant la partie prévention (PI : Prévention des Inondations).

Notre territoire, très riche hydrologiquement, bénéficiera comme par le passé des services de la Région pour le suivi de l'III : rivière majeure de notre canton mais dont l'enjeu est régional. Le SDEA assure l'entretien des rivières entre le Rhin et l'III ; le syndicat Ehn-Andlau-Scheer celui des 3 rivières à l'ouest de l'III. Le SDEA est aussi missionné pour

la mise en place d'un programme « Prévention des Inondations » le long de l'III.

De quelle manière la GEMAPI est-elle financée ?

En reprenant dans un premier temps les financements existants des communes (compensées dans le cadre des dotations de compensation), le programme « PI » sera financé par la taxe Gemapi fixé tous les ans par le conseil communautaire (90 000 € pour 2019). Nous trouverons un juste milieu entre le niveau de protection souhaité (crue décennale, crue centennale ou autres) et le coût de sa réalisation. D'autres actions : renaturation, protection des zones humides, ... sont possibles, sachant que les moyens financiers à mobiliser sont contraints.

Mme Martine HEYM, Vice-Présidente en charge de la Gestion des Déchets



Mme Martine HEYM est adjointe au Maire d'Erstein et Vice-Présidente de la communauté de communes.

Mme Heym, on observe au niveau national une baisse de la production de déchets. Qu'en est-il du territoire de la CCCE ?

Les quantités d'ordures ménagères collectées sur le Pays d'Erstein ont baissé de manière significative depuis la mise en place de la redevance incitative

en 2013 et se sont stabilisées depuis 2015 aux alentours de 4000 T par an. Pour le tri en Points d'Apport Volontaire, la collecte du verre se situe sur une tendance à la hausse, malgré une baisse de 2,33% en 2018. Les tonnages collectés pour le plastique sont également en hausse malgré une baisse de 1% en 2018. Les papiers & cartons quant à eux, continuent d'augmenter (+7.84% en 2018 en apport volontaire) mais diminuent en porte à porte effectué par les associations (-8.9%). Néanmoins, la quantité totale collectée reste stable.

Aujourd'hui deux systèmes coexistent : le SMICTOM pour la partie sud de la CCCE et le service intercommunal de gestion des déchets pour le secteur Erstein.

Cette organisation a-t-elle vocation à perdurer ?

Il y a aujourd'hui deux systèmes de gestion distincts sur le territoire de la CCCE, l'un directement géré par la collectivité au niveau de l'ancien territoire du pays d'Erstein, et l'autre délégué au SMICTOM pour les anciens territoires de Rhinau et de Benfeld. Ces deux systèmes assurent un service efficace sur les deux territoires.

La loi Notre, qui a imposé la fusion des trois ex communautés de communes, ne nous oblige pas à un seul et même système de gestion des déchets sur notre territoire. Par curiosité, nous avons lancé une étude comparative des deux systèmes actuellement effectuée par un bureau d'étude. Les résultats nous seront communiqués à la rentrée. Ils seront assortis de préconisations et de conseils. C'est donc une affaire à suivre...

SERVICE INTERCOMMUNAL DE GESTION DES DÉCHETS

Eviter les refus de tri, c'est facile !

Voici l'occasion de faire le point sur les déchets à trier et à apporter dans les points d'apports volontaires. Attention, ces informations ne concernent que les habitants des communes qui dépendent du service intercommunal de gestion des déchets, à savoir : Bolsenheim, Erstein, Hindisheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Limersheim, Nordhouse, Osthouse, Schaeffersheim, Uttenheim.

Pour les habitants des autres communes de la CCCE, toutes les informations utiles se trouvent sur le site internet du SMICTOM : www.smictom-alsacecentrale.fr



Les **emballages métalliques** en aluminium et en acier (vides uniquement)

Refus de tri : les couverts, barres de métal, pots de peinture, casseroles ... A mettre en déchetterie



Les **emballages plastiques** (vides uniquement) :

bouteilles et flacons
Refus de tri : les sacs, pots de yaourt, barquettes, gobelets, films de protection ... A mettre dans les bacs de collecte ou en déchetterie



Les **emballages en carton** (vides et propres uniquement), papiers, journaux et magazines
Refus de tri : les films de protection,

papier peint, couches, papier photo... A mettre en déchetterie



Le **verre** : Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre uniquement
Refus de tri : la vaisselle, verre de table, vitres, miroirs, ampoules ... A mettre en déchetterie



Un certain nombre d'équipements structurant sont actuellement à l'étude. Outre les pistes cyclables et les structures petite enfance, deux projets d'envergure méritent d'être évoqués : d'une part, le nouveau gymnase du collège et lycée d'Erstein et d'autre part, l'aménagement d'un nouveau giratoire sur la RD 1083 qui facilitera les accès vers l'Est du canton.

TROIS QUESTIONS À ...

M. Antoine RUDLOFF, Vice-Président en charge du Sport



M. Antoine RUDLOFF est Maire de Hipsheim et Vice-Président de la communauté de communes.

M. Rudloff, pourquoi un nouveau gymnase à Erstein ?

Un nouveau gymnase était devenu indispensable à Erstein. En effet, les gymnases actuels existants : Romain Roland et Marguerite Yournecar, sont devenus

trop petits pour accueillir les créneaux des cours de sport des 1 910 élèves du collège, du lycée agricole et du lycée Maguerite Yourcenar. Il y a environ 200 heures de cours d'EPS dispensés par semaine sur ces 3 structures scolaires, en plus des créneaux UNSS, ce qui représente 174 heures de créneaux réservés dans les salles pour l'enseignement scolaire et l'UNSS.

Quelle particularité aura ce bâtiment ?

Le bâtiment, qui appartiendra à la commune et à la CCCE, comprendra une salle multi sport, un mur d'escalade, un dojo ainsi que 2 salles polyvalentes communales. Une tribune de 250 places permettra

d'accueillir des compétitions régionales.

En dehors des créneaux scolaires, ces équipements auront également vocation à être utilisés par des associations.

Quel est le coût de cet équipement et à quelle échéance verra-t'il le jour ?

Le coût total du projet est de 5,957 millions € HT. La CCCE participe à hauteur de 3,718 millions d'€ et la Ville d'Erstein, pour 2,240 millions d'€. Des subventions notamment départementales et régionales viennent boucler le plan de financement.

Le nouveau gymnase sera opérationnel pour le dernier trimestre 2021.



Le cabinet AJEANCE de Sélestat a été sélectionné à l'occasion du concours organisé pour la maîtrise d'oeuvre de cet équipement.

M. Denis SCHULTZ, Vice-Président en charge de la Relation avec les Communes



M. Denis SCHULTZ est Maire de Sand et Vice-Président de la communauté des communes.

M. Schultz, en votre qualité de Vice-Président de la CCCE mais également de conseiller départemental, vous êtes fortement impliqué dans le projet de création d'un giratoire sur la RD 1083. Quelles sont les motivations de ce projet ?

Il s'agit de permettre un accès direct à partir de la RD 1083 à la zone d'activité des Nations de Benfeld qui

va s'étendre prochainement de 8 hectares sur la commune de Sand.

Situé à la limite des bans de Sand et de Benfeld, ce giratoire va aussi permettre d'assurer la jonction entre la RD1083 et la RD829 qui relie les deux communes, par la création d'un nouveau barreau routier entre les deux

axes. Il délestera la circulation dans le centre-ville de Benfeld et facilitera un accès plus rapide à la 4 voies. Il permettra en outre de répondre aux besoins de développement des entreprises dans ce secteur, y compris de la SOCOMEC qui projette un développement au niveau de l'extension de la zone d'activités, créée par la commune de Benfeld dans son PLU.

Quel est son coût et quels sont les partenaires financiers ?

Le coût global de cette opération

est estimé à 2 millions d'euros HT pour la création à la fois du giratoire et du barreau, une partie des coûts du giratoire est impactée sur le prix des terrains à la vente auprès des entreprises dans la zone d'activités. La communauté de communes prend à son compte 80% du coût des travaux, le conseil départemental assurant 20% du coût de ceux-ci, ainsi que la maîtrise d'œuvre du chantier.

A quelle échéance l'équipement sera-t-il opérationnel ?

L'ensemble du chantier, mis en œuvre progressivement, sera opérationnel en 2021, voire 2022, suivant les difficultés administratives éventuellement encore rencontrées, pour cette opération fort complexe.



M. Jean-Jacques BREITEL, Vice-Président en charge du Patrimoine et des Moyens Techniques



M. Jean-Jacques BREITEL est Maire de Huttenheim et Vice-Président de la communauté de communes.

M. Breitel, la CCCE dispose de matériel qu'elle met à disposition des communes et associations.

Quel est l'objectif de la démarche ?

Déjà avant la fusion, chacune des 3 anciennes intercommunalités, suivant des modalités qui leur étaient propres étaient partenaires des communes et des associations. La fusion intervenue, nous avons souhaité conserver cette vocation, en harmonisant au mieux les dispositifs existants. C'est à présent chose faite. Il nous importe de poursuivre cette politique car elle apporte une aide précieuse aux associations et permet, grâce à la mutualisation du matériel, des économies intéressantes pour les communes. Dans tous les cas, il s'agit d'optimiser la dépense publique

et de mettre à disposition du matériel dont les communes ou associations ont besoin sans avoir les possibilités de l'acquérir.

Sur quelle base faites-vous vos choix d'acquisition ?

Le programme d'investissement est discuté en commission et tient compte des demandes formulées. Nous veillons à concentrer nos interventions

sur certaines catégories de matériels, afin d'avoir une offre cohérente pour répondre aux sollicitations les plus courantes. Une partie du budget est également consacrée au renouvellement du matériel.

Quels sont les nouveaux matériels que vous envisagez d'acquérir ?

Nous avons fait l'acquisition récemment de nouvelles tonnelles, très demandées, bien plus faciles à monter et souvent plus adaptées à certaines manifestations que nos grands chapiteaux. Dans certains cas, il est envisagé de recourir à des locations. En effet, qui dit acquisition de matériel dit également par la suite entretien et gestion de son utilisation, forcément plus compliquée lorsqu'il y a plusieurs utilisateurs. C'est ainsi que nous avons préféré louer une nacelle pour la période des fêtes de fin d'année afin de répondre à un besoin ponctuel.



Démonstration d'une nacelle sur le parking de la Maison Intercommunale des Services à Benfeld - Octobre 2018

Le Parc de Matériel intercommunal

La CCCE dispose d'un parc de matériel **mis à disposition gratuitement à l'ensemble des communes et associations du territoire**. Il leur permet de bénéficier de matériel spécifique sans avoir à en faire l'acquisition individuellement.

Le parc de matériel a deux vocations principales :

- une vocation associative, festive et événementielle (chapiteaux, tonnelles, podium, piste de danse, tables et bancs, grilles d'exposition...)
- une vocation technique réservée aux communes (nacelle, broyeur à végétaux, aspirateur à feuilles, panneaux de signalisation...).

D'un point de vue pratique :

- Le lieu de stockage principal se situe à l'atelier intercommunal à côté du siège de la Communauté de Communes à Benfeld.
- Du matériel est également stocké au centre technique de la Ville d'Erstein et aux ateliers municipaux à Rhinau.
- La réservation du matériel se fait désormais via un document unique à télécharger sur le site de la CCCE : www.cc-erstein.fr.
- Le matériel doit être récupéré et rapporté par les utilisateurs sur les différents sites de stockage. La CCCE n'assure pas de transport entre les sites.
- Le matériel loué doit être assuré par les utilisateurs.

Le saviez-vous ? Le parc de matériel de la CCCE c'est par exemple : près de 900m² de surface couverte possible (chapiteaux et tonnelles) ; près de 1000 places assises (garnitures bancs et tables) ; 210m linéaires de barrières de sécurité, plus de 100 m linéaires de grilles d'exposition.



Tous engagés pour la biodiversité !



période sèche. **Laissez les plantes spontanées**

Les insectes pollinisateurs sont ceux qui permettent aux plantes à fleurs de se reproduire. On estime que la survie de 70 à 80% des plantes à fleurs dans le monde dépend de ces insectes. Voici quelques conseils pour les protéger :

Adopter des pratiques de jardinage qui permettent de ne pas utiliser de pesticides. En évitant d'associer des espèces de la même famille botanique. Ou encore en espaçant vos plantations.

Adoptez la tonte haute (6 à 8 cm) qui favorise la bonne santé de la pelouse ainsi que l'alimentation et la reproduction des insectes pollinisateurs. Evitez de tondre en

(rose trémière, coquelicots et bourrache, par exemple) se développer.

Créez des espaces favorisant la biodiversité et la présence de certains insectes ou autres auxiliaires. Aménagez des coins de végétation dense, un point d'eau pour accueillir les amphibiens ou une haie variée, des nichoirs à oiseaux, une mangeoire, un abri pour les insectes ou encore un mur de pierres sèches pour les lézards, des petits fagots ou un tas de bois pour les hérissons et les insectes.



On sort ?

(ce soir, ce week-end, ...)

Pour tout savoir de ce qui se passe près de chez vous, rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la CCCE : **www.cc-erstein.fr**

Balade, visite, animation, vidéogrenier, ... toutes informations sont à votre disposition sur l'Agenda !

Théâtre alsacien de Strasbourg

Abonnement pour la saison 2019/2020

Pour la saison 2019-/2020, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein propose à nouveau à ses habitants le transport en bus à destination du Théâtre Alsacien de Strasbourg. Les représentations débiteront à 20h et seront :

- Roméo un Julio, 02/11/2019
- S'Arm Baronessel, 27/12/2019
- D'Ruckkehr vum Boomerang, 12/02/2020
- Mordshunger, vendredi 28/02/2020
- Im Kines, mardi 19/05/2020

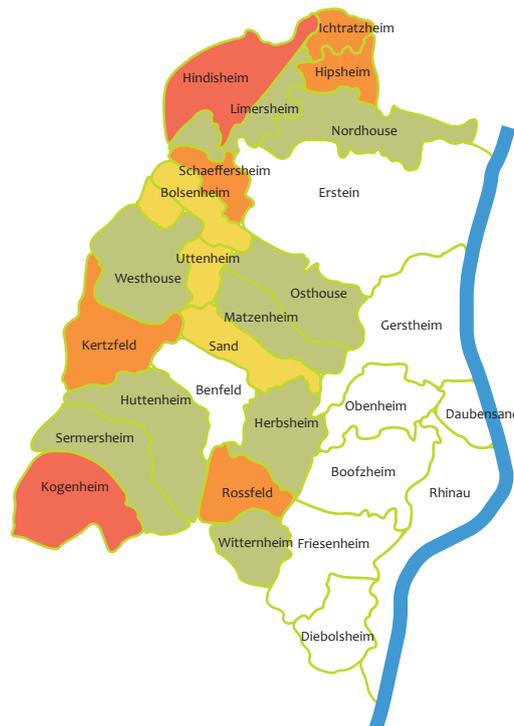
Tarifs : 63 € ou 71 € selon le type d'abonnement + 20€ pour le transport en bus. Renseignements : Jacky EBER - 06 38 75 94 11 ou Mairie de Hindisheim au 03 88 64 26 22.

Le déploiement de la fibre optique

Le programme Rosace initié par la Région Grand Est prévoit un déploiement du réseau de la fibre optique prioritaire sur les communes non encore câblées, avec comme échéance 2021.

Il subsistait une incertitude pour les communes déjà câblées (Benfeld, Erstein et l'ex communauté de communes du Rhin), dont le passage à la fibre n'était pas encore programmé.

Des contacts engagés avec différents opérateurs permettent d'espérer une couverture complète du territoire d'ici 2021. Bonne nouvelle supplémentaire : ce déploiement serait entièrement pris en charge par l'opérateur qui sera retenu, étant précisé que le libre choix du fournisseur d'accès sera garanti.





Réaliser des travaux d'économie d'énergie chez soi : Comment s'y prendre ?

Vous souhaitez vous lancer dans un projet de rénovation thermique ? Grâce à une rénovation performante et bien préparée, vous obtiendrez un meilleur confort intérieur et des économies d'énergies non négligeables. L'Espace INFO Energie du Canton d'Erstein vous conseille à chacune des 10 étapes clés.



ÉTAPE 1

Que ce soit un logement que vous occupez depuis plusieurs années ou que vous venez d'acheter, faites le point sur son état énergétique (niveau d'isolation, systèmes de chauffage et de ventilation...) et ses problématiques éventuelles (surchauffe en été à l'étage, traces d'humidités...).

ÉTAPE 2

Déterminez votre budget ainsi que vos attentes vis-à-vis de ce projet de rénovation : diminuer la facture, améliorer le confort, réhabiliter les combles, créer une extension...

ÉTAPE 3

Ces premières étapes vous permettront d'identifier les travaux prioritaires selon votre budget.

ÉTAPE 4

L'espace INFO Energie pourra vous aider à définir précisément les travaux que vous souhaitez effectuer : choix des matériaux et des équipements, performances à viser. Pensez à vérifier les interactions entre les différents travaux (remplacement de fenêtres et ventilation par exemple).

ÉTAPE 5

Informez-vous auprès de l'Espace INFO Energie sur les démarches administratives et réglementaires à effectuer (déclaration préalable, dépôt de permis, assurance à souscrire...) ainsi que les aides financières mobilisables selon votre projet et votre situation.

ÉTAPE 6

Consulter des professionnels. Si les travaux s'avèrent importants ou complexes, il peut être judicieux de faire appel à un architecte, un maître d'œuvre, un bureau d'étude ou à un groupement d'artisans qualifiés pour monter au mieux votre projet.

Pour l'obtention des aides financières, la mention RGE est obligatoire. Retrouvez des listes de professionnels sur le site faire.fr

ÉTAPE 7

Quelque soit votre projet, exigez un devis préalable, et comparez les offres. L'Espace INFO Energie pourra vous apporter une analyse objective et indépendante sur les performances thermiques et l'éligibilité aux aides.

Attention certaines aides doivent être sollicitées avant de signer les devis et d'engager les travaux.

ÉTAPE 8

En cours de chantier, suivez régulièrement la réalisation des travaux. Pensez également à coordonner et faire intervenir les différents corps de métier au bon moment, à contrôler qu'ils travaillent correctement et respectent les termes des contrats passés avec eux.

Vous pouvez effectuer ce suivi vous-même, ou bien faire appel à un maître d'œuvre.

ÉTAPE 9

Une fois les travaux achevés, n'oubliez pas la réception du chantier, souvent négligée.

En réalisant une visite du

chantier avec les professionnels, vous pourrez éventuellement constater des désordres ou des inachèvements. L'établissement d'un procès verbal permettra de signaler vos réserves éventuelles, contresignées par les professionnels. Cela permet d'éviter les contestations futures et facilitera le traitement des réserves.

Dans le cas de travaux lourds, avoir souscrit par exemple une assurance dommages-ouvrage pourrait vous permettre de bénéficier de garanties qui se mettent en place au moment de la réception des travaux.

ÉTAPE 10

Profitez de votre logement rénové et appréciez votre nouveau confort. Pour évaluer l'impact sur vos factures de vos travaux, pensez à suivre vos nouvelles consommations d'énergie.



Pour être conseillé gratuitement, contactez l'Espace INFO Energie du Canton d'Erstein :

- par téléphone au 03.88.59.86.27
- par mail à canton-erstein@eie-grandest.fr

Conseil de Développement : Un outil de concertation

Créé en janvier 2019 et formé de membres de la société civile, le Conseil de Développement est à la fois un lieu de débat, un laboratoire d'idées et une instance de propositions permettant d'alimenter la réflexion des élus.

Par ses réflexions, le Conseil de Développement a pour objet de contribuer au développement global, cohérent et harmonieux du Canton d'Erstein.

Outre l'élaboration de propositions en matière d'économie, d'environnement ou encore de participation à la vie citoyenne, le conseil de dévelop-

pement aura vocation à donner son avis quant au plan climat territorial ou encore au plan local de l'Habitat, en cours de construction au sein de la CCCE.

Le Conseil de Développement agit sur saisine de la CCCE ou de sa propre initiative.

Ci-dessous, le Conseil de Développement lors de l'installation de cette instance, en présence M. Jean-Marc WILLER et M. Claude WISSENMEYER, respectivement Président et Vice-Président de la CCCE.



BORDET Stéphane, COLLETTE Gérard, DUTTER Claire, FEMINIER Camille, FORSTER Serge, GARREC Christiane, HIEBER Pierre, MARTIN Christian, MISME Bernard, RAUTUREAU Olivier, REINBERGER Jean-Marc, REYDON Matthieu, SCHNEIDER Dominique, SCHROTH Denise



Soutien financier aux associations : Deux nouveaux dispositifs !

En complément aux subventions existantes (aide aux activités régulières et permanentes pour les jeunes de 3 à 18 ans ; aide à la location de chapiteaux), la CCCE propose 2 nouveaux dispositifs d'aides financières à l'attention des associations.

L'enveloppe de soutien à la vie associative

Afin de soutenir les associations en complémentarité des interventions des communes :

- Mise à disposition d'une enveloppe de 2 000€/an/commune,
- Pour des actions de petit

investissement ou de fonctionnement (manifestation, ...)

- Les demandes sont formulées auprès de la CCCE qui, sur avis du Maire et décision du conseil communautaire, verse les subventions directement aux associations bénéficiaires.

Soutien aux opérations d'investissement dans les salles sportives

L'objectif est d'apporter un financement partiel aux gros travaux d'investissement (mise aux normes, isolation, toiture, renouvellement d'équipements) menés dans les salles

sportives spécifiquement ciblées. Les principaux critères d'attribution :

- Budget global de l'opération compris entre 10.000 et 300.000 €
- Cofinancement en complément d'une participation communale de 10% minimum
- Taux de subvention de 30% dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage associative

Tous les renseignements nécessaires sont sur le site internet de la CCCE : www.cc-erstein.fr/associations

Faire garder mon enfant, c'est simple !

Les crèches de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein proposent des places pour des accueils occasionnels¹ pour garder vos enfants âgés de moins de 4 ans, de quelques heures à la journée complète, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'ACCUEIL RÉGULIER :

information et inscription auprès du guichet unique

Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
1 rue des 11 Communes - BENFELD
Tél : 03 90 57 89 29
guichetunique.enfance@cc-erstein.fr

Lorsque les besoins d'accueil sont connus à l'avance et récurrents, selon un planning annuel établi, à **temps plein** ou à **temps partiel**. Ex : 5 jours/semaine de 9h à 17h ou 2 jours/semaine de 8h à 13h.

L'ACCUEIL OCCASIONNEL :

Information et inscription directement auprès des directions des crèches

Les enfants sont accueillis de manière ponctuelle, de quelques heures à la journée complète, les mercredis et pendant les vacances scolaires, **en fonction des besoins des familles** et sous réserve d'une place disponible. Les familles contactent à chaque fois l'établissement pour connaître les disponibilités et réservent en fonction des possibilités.

L'ACCUEIL D'URGENCE :

Information et inscription directement auprès des directions des crèches

Cet accueil est destiné aux parents qui subissent un imprévu : mode de garde habituel défaillant (nourrice absente, hospitalisation, etc.). C'est un accueil ponctuel limité dans le temps.

Le tarif est calculé en fonction des revenus, du nombre d'enfants à charge et est déterminé sur l'année (le montant se situe entre 0,37 € et 2,92 € de l'heure).



Crèche Les lucioles

11 rue de Daubensand à Boofzheim
03 90 57 65 68
creche-les-lucioles@leaetleo.com

Micro-crèche L'Arc en Ciel

4 rue des Fleurs à Witternheim
03 88 85 10 38
creche-larc-en-ciel@leaetleo.com

Crèche Les libellules

13 rue de Daubensand à Gerstheim
03 88 98 41 63
creche-les-libellules@leaetleo.com

Maison Intercommunale de l'Enfance

Rue des 11 Communes à Benfeld
03 88 74 04 03
multiaccueil.benfeld@alef.asso.fr



www.leaetleo.com
www.alef.asso.fr
www.cc-erstein.fr